

RAPPORT DE JURY DE CONCOURS EDUCATEURS 3^{ème} VOIE 2025.

Rapport de jury présenté par Renaud Houdayer, directeur interrégional de la DIR PJJ Grand-Centre, Président de jury.

Une attention particulière a été portée par le jury dans chaque épreuve, au-delà des seules compétences et connaissances directement liées au métier d'éducateur, à la posture des candidats notamment au regard des droits et obligations des fonctionnaires, à la connaissance et au respect des valeurs de la République et à la connaissance et au respect des valeurs éducatives de la protection judiciaire de la jeunesse.

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES EPREUVES

Lieux

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours des éducateurs dit « 3^{ème} voie » 2025 s'est tenue le mardi 11 mars 2025 et a pu se dérouler dans des conditions optimales.

Le jury, cette année était composé de 7 membres, dont 4 nouveaux, soit un renouvellement des membres de 57 %.

Chaque membre du jury s'est vu, respectivement attribuer 19 à 20 copies. Chaque copie a donné lieu à une double correction. Les corrections ont été réalisées via l'application Viatique. Les membres du jury ont été bien accompagnés dans l'utilisation de cet outil et ont été globalement satisfaits de son fonctionnement.

Les épreuves orales se sont déroulées du 2 au 5 juin 2025, à l'Espace VINCI 25 rue des jeûneurs 75002 paris. Le cadre est accueillant. Le nombre de salles est suffisant, l'état des locaux adapté. Les salles dédiées aux épreuves orales sont distancées des salles d'attente et de préparation de l'épreuve où se trouvent les candidats dans l'attente de leur passage devant le jury. Les salles utilisées pour l'épreuve de table ronde sont néanmoins exiguës.

L'ensemble des membres du jury a été réparti en deux sous jurys de trois personnes.

Le président n'a pas participé aux sous-jury. Il a supervisé leur fonctionnement et a veillé au bon déroulement des épreuves. Les écarts de notation entre les sous-jurys ont été minimes et n'ont pas nécessité de péréquation.

▪ **L'épreuve d'admissibilité**, d'une durée de 4 heures, consiste, à partir d'un dossier de 20 pages au plus, en la rédaction d'une note ayant pour objet l'analyse d'une situation éducative ou familiale, d'en dégager la problématique et de proposer des hypothèses de travail. Elle est destinée à apprécier les qualités de rédaction d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des axes de travail éducatif pertinents.

▪ **Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)** est établi par le candidat. Il retrace son parcours professionnel et est remis préalablement à l'épreuve d'admission. Les dossiers RAEP sont expertisés par les membres du jury.

▪ **Les épreuves d'admission** sont structurées, autour de deux épreuves.

➤ Une épreuve de table ronde destinée à apprécier l'aptitude à la prise de parole, les qualités relationnelles et d'écoute du candidat. Elle consiste pour des candidats réunis devant les membres du jury à élaborer une réponse collective à une situation de travail d'équipe dans le domaine social ou éducatif.

➤ Une épreuve d'entretien individuel avec le jury vise à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les fonctions d'éducateur et à faire émerger les capacités des candidats à transférer les acquis de son expérience professionnelle.

A l'issue des épreuves, la réunion plénière s'est tenue le 6 juin 2025 et a permis d'arrêter la liste des admis sur la liste principale de 18 candidats. Le jury a établi une liste complémentaire de 2 candidats.

ATTENDUS DU JURY

Le parcours diversifié du candidat, sa motivation, son investissement dans l'action éducative, ses expériences professionnelles et sa posture quant à la déontologie de la mission de service public sont les attentes examinées par le jury.

Il n'y a pas de profil type attendu mais des postures, compétences, appétences et connaissances nécessaires :

- Lien à la relation éducative,
- Capacité à tenir une posture d'autorité,
- Avoir une certaine connaissance du champ de la protection de l'enfance en matière civile et pénale,
- Un positionnement clair quant au principe de neutralité des fonctionnaires, de surcroît chargés de l'accompagnement des publics mineurs en difficultés et en conflit avec l'autorité et la loi.

L'envie, la motivation à devenir éducateur doit émerger des échanges avec le candidat.

Le jury a cherché à identifier des aptitudes chez les candidats telles que les qualités relationnelles, un esprit d'ouverture, la capacité à travailler en équipe ainsi qu'une capacité d'écoute et de juste distance concernant la problématique des jeunes et des familles.

Observations concernant les lauréats

L'âge moyen des candidats est de 38 ans. Parmi les 17 lauréats affectés sur des postes, 6 disposent d'un diplôme de niveau au moins bac+3 et 5 n'ont pas de formation supérieure.

Il convient de souligner que près de la moitié des lauréats ont été affectés en milieu ouvert (9 sur 17). Or, les candidats issus du concours troisième voie présentent, par nature, une expérience professionnelle plus significative mais un niveau de formation académique généralement inférieur à celui des lauréats des autres concours d'éducateur. Cela peut les préparer moins efficacement à l'exercice en milieu ouvert, qui requiert des compétences solides en matière juridique et rédactionnelle.

Ce point mérite une attention particulière, d'autant que, contrairement aux autres voies d'accès au métier d'éducateur, les lauréats du concours troisième voie ne bénéficient pas d'une formation initiale préalable à leur affectation.

DONNEES STATISTIQUES 2025

CONCOURS DES EDUCATEURS "3EME VOIE" STATISTIQUES GENERALES 2025			
Inscrits	hommes	femmes	TOTAL
	112	145	257
Admis à concourir	hommes	femmes	TOTAL
	36	31	67
Présents	hommes	femmes	TOTAL
	31	28	59
Admissibles	hommes	femmes	TOTAL
	17	23	40
Admis	hommes	femmes	TOTAL
	7	11	18
Listes complémentaires	hommes	femmes	TOTAL
	1	1	2
Nombre de renoncations	hommes	femmes	TOTAL
	1	2	3
TOTAL nommés en 2025	hommes	femmes	TOTAL
	7	10	17

Résultat de la campagne par DIR							
	Candidatures reçues			Candidatures retenues			
	F	H	Total	F	H	Total	%
AC/ENPJJ/DSJ/extérieur	2	3	5	0	3	3	60%
CENTRE EST	3	0	3	0	0	0	0%
GRAND CENTRE	1	0	1	0	0	0	0%
GRAND EST	4	1	5	1	0	1	20%
GRAND NORD	4	5	9	0	0	0	0%
GRAND OUEST	5	1	6	0	0	0	0%
IDF-OM	13	0	13	1	0	1	8%
SUD	4	0	4	0	0	0	0%
SUD EST	3	1	4	0	0	0	0%
SUD OUEST	2	3	5	0	0	0	0%
Total	41	14	55	2	3	5	9%

Filières de formation	éducateurs 3ème voie recrutés	
Filières	2025	
	Educateurs en nombre	Educateurs en %
juridique		
éducative	6	35,00%
sportive		
littéraire	1	6,00%
psychologie		
scientifique		
sociologie		
économique	2	12,00%
histoire-géographie	1	6,00%
médico-sociale	2	12,00%
REP (*)		
dispense père/mère 3 enfants		
autres	5	29,00%
(*) candidats non titulaires d'un bac + 2 et pouvant prétendre à une reconnaissance de leur expérience professionnelle dans le domaine éducatif, sportif, culturel et social ou pour directeurs non titulaires bac+3	17	

AFFECTATIONS DES EDUCATEURS EN 2025									
CORPS	TOTAL	SERVICES PJJ							
		Hébergement		Milieu ouvert		EPM		CEF	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
EDUCATEURS "3ème VOIE" (affectés)	17	4	23%	9	53%	1	6%	3	18%

Notation

Seuil d'admissibilité fixé par le Jury plénier : 10/20 ;

Moyenne de l'épreuve écrite : 10,75/20 ;

Moyenne entretien : 12,70/20 ;

Moyenne Table ronde : 11,33/20 ;

Seuil d'admission : 12,49/20.

Le 3 septembre 2025,
Renaud Houdayer, Président du Jury,
Directeur interrégional de la PJJ du Grand-Centre.

